

SAISIE DE MON ADHÉSION 2024

JE SUIS UN NOUVEAU LICENCIÉ

Webinaire 2023-2024

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Deux possibilités pour saisir une licence :

Mon club saisie ma licence

Je règle mon adhésion (licence fédérale + cotisation club) directement au club

Mon club me permet de saisir mon adhésion en ligne via mon espace licencié

Je règle mon adhésion (licence fédérale + cotisation club) en ligne uniquement par carte bancaire

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos dirigeants pour connaître les modalités de prise de licence 2024.

SAISIE DE MON ADHÉSION 2024

PAR MON CLUB

1. SAISIE DE MA LICENCE 2024

PAR MON CLUB

Afin que mon club puisse saisir ma licence, je dois lui transmettre les informations et documents suivants :

- Informations personnelles (civilité, nom, prénom, mail, adresse, etc.). **Fiche d'inscription à récupérer auprès du club.**
- La licence voulue (loisir, compétition, non pratiquant).
- Mon numéro d'exploitant européen d'UAS (FRAXXXXXXXXXXXXX).
- Mon attestation de santé remplie et signée (document à télécharger en cliquant [ici](#)).
- Mon attestation de formation télépilote d'aéromodélisme et la date d'obtention si je l'ai passé sur le site Alphotango.
- Règlement de l'adhésion.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos dirigeants pour connaître les modalités d'inscription 2024.

2. MON NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

Ce numéro s'obtient en quelques clics sur le site Alphatango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).

Ce numéro est obligatoire quelle que soit la pratique (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire).

Si le numéro n'est pas renseigné sur votre fiche licencié, il est possible de le faire lors de la saisie de votre licence.

Sans ce numéro, la saisie de la licence sera bloquée.

Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.

Le numéro d'exploitant européen d'UAS est de type FRxxxxxxxxxxxxx.

Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).



3. FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site Alphotango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).

Si vous avez passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphotango :

=> transmettre l'attestation de formation et la date d'obtention à votre club.

Si vous ne l'avez jamais passée :

=> vous devrez vous engager à la suivre dans l'année via votre espace licencié ou sur le site Alphotango en cochant la case « Je m'engage à passer la formation via l'espace licencié ou Alphotango dans le courant de l'année ».

Par la suite, si vous obtenez la formation :

- via votre espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans votre espace licencié (onglet « Diplômes »).
- sur le site Alphotango : vous pourrez saisir la date d'obtention et téléverser l'attestation de formation sur votre espace licencié (**outil en cours de développement**)

4. VALIDATION DE MA LICENCE 2024

PAR MON CLUB

Lorsque votre licence sera saisie et validée, votre espace licencié FFAM sera créé.

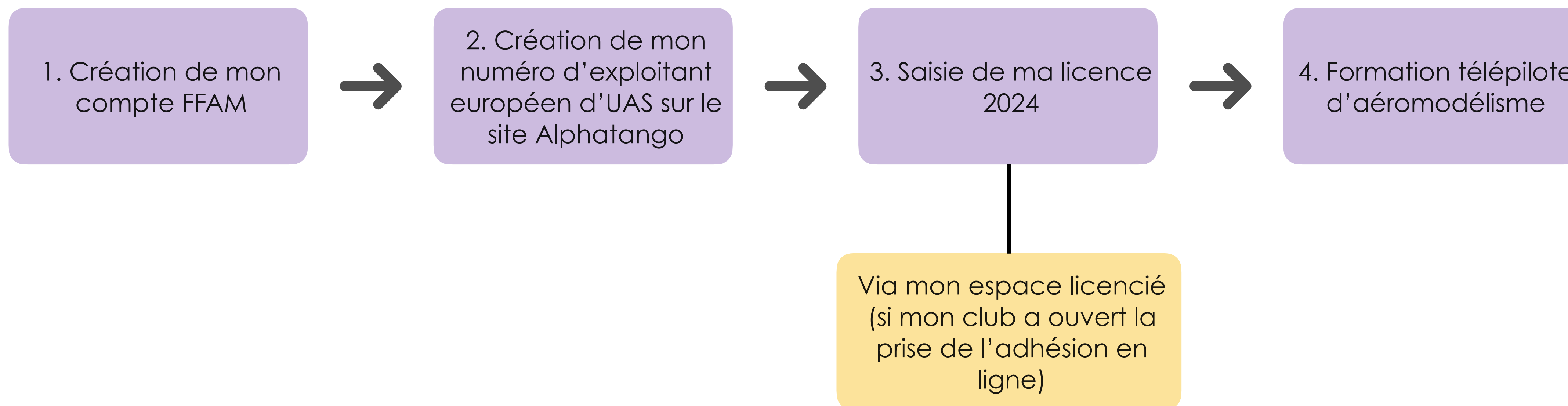
Un mail vous sera envoyé afin que vous puissiez vous connecter à votre espace personnel.

Vous pourrez ainsi télécharger votre licence 2024.

SAISIE DE MON ADHÉSION 2024

VIA MON ESPACE LICENCIÉ

DÉMARCHES À EFFECTUER :

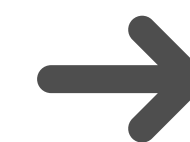


1. MON COMPTE FFAM

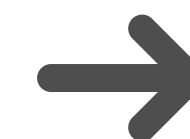
1

Création de mon espace licencié FFAM

- Rendez-vous le site de la FFAM www.ffam.asso.fr puis sur « Espace licencié » ou cliquer **ici**.
- S'agissant d'une création de compte, cliquer sur « Première visite sur FFAM ou création de compte ».
- Cliquer ensuite sur « Création de compte ».
- Renseigner les champs demandés : Nom, Prénom et date de naissance puis cliquer sur « Créer mon compte ».



Première visite sur FFAM
ou création de compte →



 Création de compte

Nouveau compte



Complétez l'ensemble des informations
ci-dessous afin de commencer la
création de votre compte.

 Nom

 Prénom

 Date de naissance

Au format : JJ/MM/AAAA

← Retour

Créer mon compte

1. MON COMPTE FFAM

2

Mes informations personnelles

Sur cette page, vous devez renseigner vos informations personnelles : (* données obligatoires).

N'oubliez pas d'enregistrer votre saisie.

- Civilité *
- Nom, prénom et date de naissance sont déjà repris
- Nationalité *
- Email *
- Téléphone
- Lieu de naissance
- Adresse postale *
- Photo d'identité
- Informations sur le responsable légal si le licencié est mineur *
- Conditions légales et commerciales

3

Validation de mon compte

Après l'enregistrement de ma saisie, un mail est envoyé sur mon adresse mail afin de définir un mot de passe.

2. MON NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

Ce numéro s'obtient en quelques clics sur le site Alphatango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).

Ce numéro est obligatoire quelle que soit la pratique (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire).

Si le numéro n'est pas renseigné sur votre fiche licencié, il est possible de le faire lors de la saisie de votre licence.

Sans ce numéro, la saisie de la licence sera bloquée.

Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.

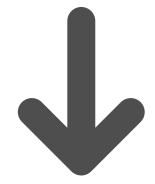
Le numéro d'exploitant européen d'UAS est de type FRxxxxxxxxxxxxx.

Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).



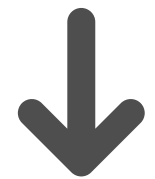
3. SAISIE DE MON ADHÉSION 2024 VIA MON ESPACE LICENCIÉ

1



Connexion à votre espace licencié en cliquant [ici](#)

2

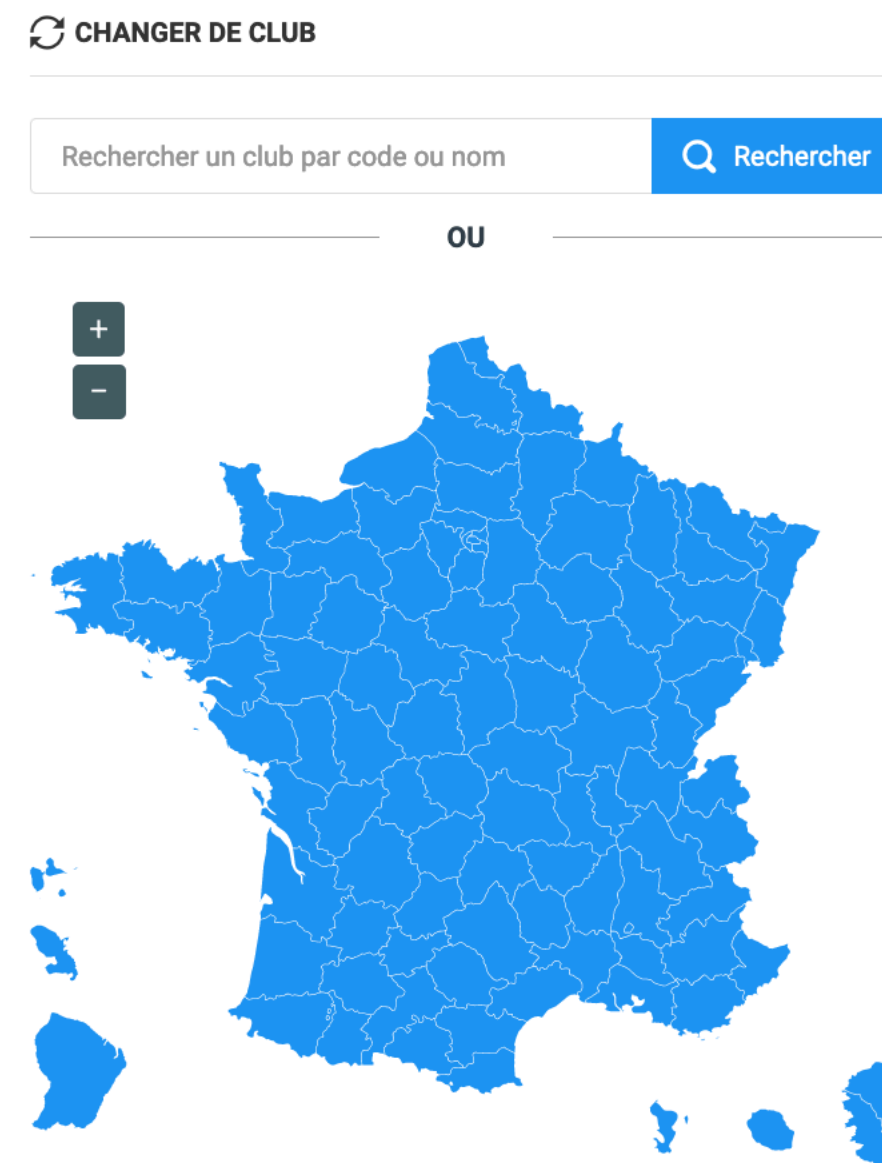


Prendre une licence 

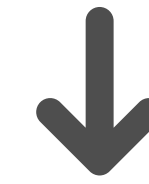
3



Rechercher votre club dans la barre de recherche



4



Vérification des informations personnelles. N'hésitez pas à les corriger si besoin.

Informations préalables demandées :

- Droit à l'image
- Condition d'utilisation des données personnelles
- Respect des règlements fédéraux



Les informations suivantes sont obligatoires pour pouvoir saisir et valider la licence :

LICENCE PRATIQUANT

(Loisir ou compétition, majeur ou mineur)

- Questionnaire de santé / Certificat médical.
- Numéro d'exploitant européen d'UAS (FRAXXXXXXXXXXXXX).
- Formation télépilote d'aéromodélisme.
- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants.

LICENCE NON PRATIQUANT

- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants.

7

QUESTIONNAIRE SANTÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Répondre au questionnaire de santé est **obligatoire** depuis la saison dernière pour tous les licenciés (nouvelle licence ou renouvellement, loisir ou compétition, majeur ou mineur).



Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question du questionnaire de santé :

un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme est demandé.



Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé :

la licence sera validée.



Si vous n'êtes pas en possession de ce document, la saisie de votre licence sera **bloquée**.

Le certificat médical sera contrôlé et validé par la fédération. Si le certificat ne mentionne pas l'aéromodélisme, il ne sera pas accepté.

HONORABILITÉ

La déclaration d'honorabilité est obligatoire lors de la saisie de la licence des dirigeants et encadrants.

- **Les dirigeants** : président, secrétaire et trésorier du club.
- **Les encadrants** : Le code du sport (art. L. 212-1) définit le rôle d'encadrant comme toute fonction d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.

La ou les cases doivent être cochées uniquement si vous êtes concerné par un de ces rôles (il est possible d'être dirigeant et encadrant au sein du club).

Pour les nouveaux dirigeants et/ou encadrants, vous devez vous déclarer et renseigner les informations demandées (Nom de naissance, pays de naissance, département et commune de naissance).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, **le Guide de l'honorabilité** est disponible dans le contenu informatif => Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance I.A : c'est la garantie assurance individuelle accident associée à votre licence. Si vous ne désirez pas la prendre, il faut décocher la case.

Vous devrez également remplir et signer le document de renonciation de la garantie individuelle accident disponible dans le contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant **ici**.

Bénéficiaire assurance en cas de décès : Les données de la saison dernière sont reprises. Vous pouvez modifier si besoin. Attention à bien remplir les trois champs : Nom, prénom et date de naissance.

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

Ce numéro s'obtient en quelques clics sur le site Alphotango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).

Ce numéro est obligatoire quelle que soit la pratique (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire).

Si le numéro n'est pas renseigné sur votre fiche licencié, il est possible de le faire lors de la saisie de votre licence.

Sans ce numéro, la saisie de la licence sera bloquée.

Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.

Le numéro d'exploitant européen d'UAS est de type FRxxxxxxxxxxxxx.

Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).



FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site Alphantango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).

Si vous avez passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphantango :

=> transmettre l'attestation de formation et la date d'obtention à votre club.

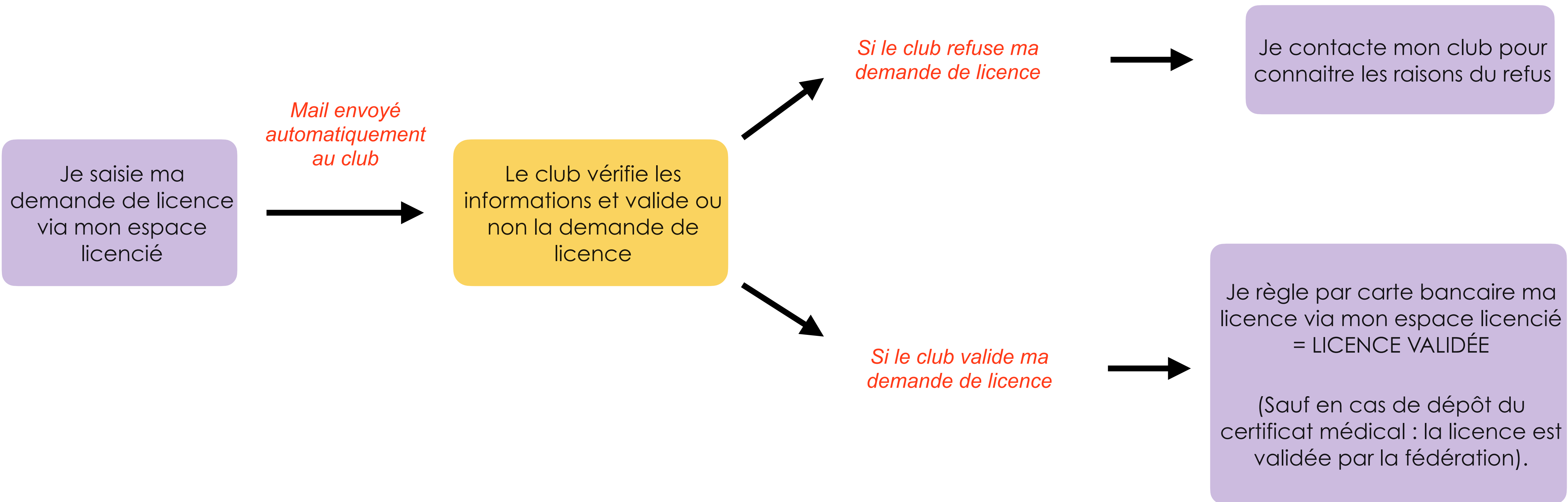
Si vous ne l'avez jamais passée :

=> vous devrez vous engager à la suivre dans l'année via votre espace licencié ou sur le site Alphantango en cochant la case « Je m'engage à passer la formation via l'espace licencié ou Alphantango dans le courant de l'année ».

Par la suite, si vous obtenez la formation :

- via votre espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans votre espace licencié (onglet « Diplômes »).
- sur le site Alphantango : vous pourrez saisir la date d'obtention et téléverser l'attestation de formation sur votre espace licencié (**outil en cours de développement**)

CONTRÔLE DU CLUB ET VALIDATION DE LA LICENCE



CONTENU INFORMATIF

Tous les documents sont disponibles dans le Contenu Informatif => **accueil de votre espace licencié.**

Contenu informatif



- Les règlements fédéraux : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => La Fédération => Statuts et règlements fédéraux
- Le questionnaire de santé et le certificat médical : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Le guide de l'honorabilité : Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité

N'hésitez pas à consulter cet espace où se trouvent toutes les informations concernant le fonctionnement de la fédération, la réglementation, les différentes formations, etc.